



Montréal, le 4 juin 2021

L'Honorable Juge-président Bernard Mandeville, Cour municipale de Montréal  
L'Honorable Juge-présidente adjointe Sophie Beauchemin, Cour municipale de Montréal  
Me Claude Dussault, Directeur des poursuites pénales et criminelles  
Me Danielle Lague, Direction des poursuites pénales et criminelles  
Me Julie Provost, Direction des poursuites pénales et criminelles  
Me Lorianne Giroux-Tremblay, Direction des poursuites pénales et criminelles  
Mme Nathalie Matteau, Spécialiste en activités cliniques, Service Côté Cour  
Me Elise Gravel, Directrice, Bureau de l'aide juridique de Montréal  
Me Marie-Laure Braun, Directrice, Bureau de l'aide juridique de Montréal  
Me Jolan Paquin-Boulé, Directeur, Bureau de l'aide juridique de Montréal  
Me Lida Sara Nouraie, Présidente, Association des avocats de la défense de Montréal  
Me Isabella Teolis, Vice-présidente, Association des avocats de la défense de Montréal  
Me Alexandre Paradis, Conseiller, Association des avocats de la défense de Montréal  
Me Elizabeth Ménard, Conseillère, Association des avocats de la défense de Montréal

PAR COURRIEL

**Objet : Disponibilité du *Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire* à la Cour municipale de Montréal**

Monsieur, Madame,

Par la présente, nous vous informons de la disponibilité du *Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire* à la Cour municipale de Montréal. Déployé dans un premier temps à la Cour du Québec dans plusieurs districts judiciaires, nous élargissons dorénavant notre offre de service à la Cour municipale de Montréal.

Ceci constitue un engagement du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* ainsi que du *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*. Il s'inscrit notamment dans la foulée de recommandations émises par deux coroners relativement à la mise en place d'un service d'évaluation à ce stade spécifique des procédures

judiciaires. Différents experts s'entendent d'ailleurs pour souligner l'importance d'agir à cette étape du processus dans les situations de violence conjugale.

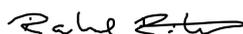
Plus précisément, ce service constitue un éclairage rapide afin de soutenir le tribunal dans la prise de décision quant à une mise en liberté ou à la détention préventive de la personne accusée, le tout dans la perspective de contribuer à la sécurité des personnes.

Le consentement des deux parties sera nécessaire avant de débiter toute évaluation, qui doit par ailleurs être entérinée par le Juge. Ainsi, à la demande des procureurs de la poursuite et de la défense, un agent de probation procédera à une évaluation succincte. Celle-ci portera principalement sur la situation conjugale de la personne accusée, sur les facteurs de risque et de protection. Dans l'éventualité où une mise en liberté pourrait être envisagée, le professionnel soumettra des recommandations afin de favoriser l'encadrement de l'accusé et, si opportun, des références vers des ressources spécialisées. Bien entendu, le droit à la présomption d'innocence sera respecté tout au long du processus.

Le succès de ce service repose principalement sur la concertation des partenaires. Par la présente, nous souhaitons donc partager avec vous les modalités de l'offre de service pour la Cour municipale de Montréal. N'hésitez pas communiquer avec nous si vous souhaitez avoir plus d'informations sur les bénéfices de ce service ou pour tout questionnement supplémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice des services professionnels correctionnels,



Rachel Pilote

c.c. M. Vince Parente, Directeur général adjoint du Réseau correctionnel de Montréal

p.j. Aide-mémoire du Service et modalités d'application à la Cour municipale de Montréal, Résumé du Service, Présentation du Service aux partenaires